



COMMUNE DE
PRESINGE

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du mardi 11 mai 2021**

(no 07)

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Monsieur	Benjamin CHABBEY	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Conseillers municipaux

Madame	Marine AYMON
Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Christophe BONGARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé s :

Public : - / -

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 26 avril 2021
2. Approbation des comptes 2020 (vote d'une délibération)
3. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 (vote d'une délibération)
4. Ouverture d'un crédit complémentaire relatif à la rénovation de la toiture de l'immeuble 17-21 Louvière (vote de délibération)
5. Organisation du 1^{er} août 2021
6. Décision sur l'engagement d'un garde auxiliaire en collaboration avec 5 communes de la région
7. Communication du bureau du Conseil municipal
8. Communication du maire
9. Rapport des commissions
10. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous dans la salle communale de Presinge et ouvre la séance à 19 h. Il excuse M. Läser qui arrivera avec un peu de retard.

1. Approbation du procès-verbal du 26 avril 2021

M. Inacio Cardoso demande la modification suivante :

p. 3 – Point 4 - §4 :

« **Le réseau est actuellement financé par plusieurs communes et par des mécènes privés.** »

M. le Président constate qu'aucune autre remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Approbation des comptes 2020

M. le Président vérifie s'il n'y a pas de questions et procède à la lecture, puis au vote du projet de délibération.

(arrivée de Mme Aymon)

Délibération N°14/2020

Délibération

Pour l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.*
2. *D'approuver le compte de résultat 2020 pour un montant de **3'452'505 F** aux charges et de **3'850'785.88 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **398'280.88 F**.
*Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 544'942.88 F et résultat extraordinaire de 146'662 F.**
3. *D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de **131'542.65 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **131'542.65 F**.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de **68'008'732.94 F**.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de **133'900.25 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

M. le Président remercie une nouvelle fois l'Exécutif et l'administration communale pour avoir bien menés les comptes de Presinge.

Il ajoute que, concernant les comptes des groupements intercommunaux dont fait partie Presinge, ceux du GIPE (crèche Les Loupiots du Chambet) ont été approuvés le 30.03.21, ceux du GILS (sapeurs-pompiers) ont été approuvés le 25.02.21. Les comptes de ORPC Voiron sont en cours de validation formelle.

3. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 (vote d'une délibération)

M. le Président annonce qu'il n'y a pas eu d'autre candidature que la sienne et que M. Chabbey est d'accord de continuer comme vice-président.

En l'absence d'autres remarques, **M. le Président** procède à la lecture de la délibération.

Délibération
Formation du Bureau du Conseil municipal 2021-2022

Le conseil municipal

A R R E T E

la formation de son bureau, pour la période administrative s'étendant du 1er juin 2021 au 31 mai 2022, comme suit :

Président :	M. Jacques-André Romand
Vice-président :	M. Benjamin Chabbey
Secrétaire :	Mme Caroline Radice

4. Ouverture d'un crédit complémentaire relatif à la rénovation de la toiture de l'immeuble 17-21 Louvière (vote de délibération)

M. le Président passe la parole à **M. le Maire** qui explique que ce crédit complémentaire correspond à des travaux supplémentaires pour cet immeuble demandés par l'Exécutif et annoncés au fur et à mesure par son adjoint précédent (lavage des façades, construction d'un abri vélos, peinture des balcons, arrachage de la végétation au bas des immeubles). Pourtant, le solde général est positif, car la commune a reçu des subventions de l'Etat qui couvrent les charges additionnelles.

En l'absence de questions et de remarques, **M. le Président** procède à la lecture et au vote de la délibération.

Délibération N°16/2020

Délibération
Ouverture d'un crédit complémentaire de 44'277.40 F relatif à la rénovation de la toiture de l'immeuble 17-21 Louvière, sis sur la parcelle communale N° 2093

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

D E C I D E

par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. D'accorder un crédit complémentaire de **44'277.40 F** pour couvrir le dépassement (après le décompte final) du crédit destiné à la rénovation de la toiture de l'immeuble 17-21 Louvière, sis sur la parcelle communale N° 2093.
2. De financer ce crédit d'investissement complémentaire par les fonds propres de la commune.

5. Organisation du 1^{er} août 2021

M. le Président passe la parole à **M. Mittey** et à **M. le Maire**.

Pour épauler M. Rossi, président de la commission culture et manifestations, il faut deux ou trois conseillers pour organiser dès à présent la manifestation et il faudra encore quelques personnes pour assurer le bon déroulement des activités le jour même. MM. Rodrigues da Guerra et Chabbey confirment qu'ils compléteront l'équipe d'organisation. Il est noté que Mme Aymon, MM. Thorens, Gaillard et Beausoleil seront absents le 1^{er} Août.

6. Décision sur l'engagement d'un garde auxiliaire en collaboration avec 5 communes de la région

M. le Président cède la parole à **M. le Maire**.

Le sujet a déjà été discuté lors de la précédente séance et les documents relatifs ont été entre temps mis à la disposition des conseillers au secrétariat de la mairie. **M. le Maire** rappelle qu'il s'agit d'un nouveau projet dont le fonctionnement ne peut pas être précisément décrit, car il s'agit de faire d'abord une année test. En fonction des statistiques récoltées et des résultats, il sera toujours possible de se retirer. **M. le Maire** concède qu'un taux de 40% pour l'ensemble des communes participantes est faible et qu'il sera certainement amené à être augmenté. Il insiste sur le fait qu'il s'agit principalement d'une action pédagogique et de sensibilisation importante, car il reçoit très régulièrement des plaintes des cantonniers et des agriculteurs sur les incivilités qu'ils subissent. Il souligne encore que les commissions des routes et de l'environnement ont validé la participation de Presinge à cette opération intercommunale. Il ouvre à nouveau le débat sur le sujet.

M. Beausoleil commence par demander la confirmation que, pour Presinge, ces gardes n'interviendront qu'une heure et demie par semaine sur son territoire de façon aléatoire. **M. le Maire** répond que le contrat prévoit 416 heures annuelles, sans l'hiver, soit 8 heures par semaine pour l'ensemble des six communes, y compris le week-end, mais n'a pas de dotation horaire précise pour Presinge.

M. Beausoleil affirme donc que si les problèmes signalés sont si fréquents et si importants, l'engagement de ces gardes est une mesure insuffisante, voire ridicule. Il s'oppose donc à celle-ci. Il propose en revanche que Presinge se lance dans un test qui dira véritablement si un garde-champêtre est nécessaire ou non. Pour lui, il faut engager une personne qui sillonnera la commune tous les samedis et dimanches de juin à septembre à raison de 5 à 6 heures par jour et faire le bilan des résultats en automne.

M. le Président fait remarquer que les gardes-faune, lors de leurs tournées, font des observations, mais ne verbalisent pas systématiquement.

Il est décidé de soumettre au vote la proposition intercommunale et, après l'acceptation de la motion d'urgence, la proposition de M. Beausoleil.

(arrivée de M. Läser)

M. le Président demande au Conseil municipal s'il accepte :

a. de participer en collaboration avec 5 communes de la région à l'engagement de gardes auxiliaires qui opéreront de façon aléatoire 8 heures par semaine sur leurs territoires, soit environ 1,5 heure par semaine sur Presinge, toute l'année, sauf en hiver.

Vote : Oui, 7 Non, 2 Absention, 1

La proposition est acceptée.

b. de voter une motion d'urgence.

Vote : Oui, 5 Non, 3 Absention, 2

La proposition est acceptée.

c. (motion d'urgence) d'engager un garde-champêtre pendant 4 mois, de juin à septembre, qui sera présent sur le territoire de Presinge, tous les samedis et dimanches pendant 5 à 6 heures par jour.

Vote : Oui, 6 Non, 3 Absention, 1

La proposition est acceptée.

M. le Président conclut donc que l'Exécutif peut confirmer la participation de Presinge à l'engagement des gardes-auxiliaires. Il souhaite cependant que soit bien précisé qu'une réticence a été exprimée sur cette action et qu'il faudrait que les présences soient surtout marquées les mercredis, samedis et dimanches.

Il ajoute que la proposition de M. Beausoleil devra être étudiée et chiffrée pour être ajoutée au budget.

7. Communication du bureau du Conseil municipal

Néant.

8. Communication du maire

a. Parcelle no 2627

Comme la majorité des habitants du village, **M. le Maire** a eu la surprise de constater que les vignes se trouvant sur la parcelle communale ont été arrachées du jour au lendemain sans en avoir été averti. Le secrétariat de la mairie a été interpellé pour connaître le motif de cette action, mais n'a pas pu donner de réponse. Il demande donc à M. Läser, locataire de cette parcelle, s'il peut fournir des explications.

M. Rodrigues da Guerra intervient et tient à relever que M. Läser est présent ce soir en tant que conseiller municipal et qu'il n'a pas l'obligation de répondre à une question d'ordre professionnel.

M. Läser assure qu'il ne voit aucun inconvénient à donner des éclaircissements. Fin avril, leur famille a été informée par leur acheteur de raisins qu'il ne leur prendrait pas leur récolte 2021 et ne pouvait pas leur fournir une garantie pour la suite. Après le choc de la nouvelle et malgré l'important travail déjà réalisé, ils ont décidé d'arracher rapidement les vignes pour leur permettre d'exploiter quand même cette surface avec des céréales.

M. le Maire le remercie pour sa réponse.

9. Rapport des commissions

Néant.

10. Propositions individuelles et questions

M. Gaillard demande si les séances du Conseil devront être encore longtemps tenues dans les conditions actuelles, car elles sont difficiles à suivre, tant pour participer aux débats que pour bien entendre les propos des intervenants. **M. le Président** rappelle que l'OFSP recommande d'appliquer les gestes barrières, mais concède que les distances des tables pourraient être diminuées pour améliorer les discussions. Une nouvelle disposition sera étudiée pour la prochaine séance.

M. le Président rappelle que deux repas sont normalement prévus dans le budget pour le Conseil, un après l'approbation du budget et un après l'approbation des comptes. Il propose que, dès que la situation le permettra, en juin ou en septembre, un repas soit organisé hors ces dates pour compenser les deux qui n'ont pu avoir lieu. La proposition est acceptée avec enthousiasme.

M. le Président prie le secrétariat de se renseigner si la forme du procès-verbal des séances du Conseil est réglementée, car il souhaiterait proposer de passer à un procès-verbal décisionnel uniquement.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h45.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler